

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 28 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, espace économique du Roudourou à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CHAPPE Fanny ; LINTANF Joseph.



**DELBU2022-06-069**

**Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modification DHS**

**Pôle transition économique et sociale**

**Service enfance : Modification DHS - Animatrice ALSH**

*Délibération qui annule et remplace la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h) par délibération DELBU2021-02-023 du 16 février 2021*

Un agent a été nommé stagiaire à l'ALSH de Pontrieux sur un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet de 13h par semaine.

Compte tenu de l'augmentation conséquente de l'activité du site, l'agent est amené à effectuer des heures complémentaires régulièrement. Au vu d'un bilan global annuel des heures réalisées en 2021, il est proposé d'augmenter la DHS de ce poste à 15h. L'agent est favorable à cette augmentation de DHS.

**Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 :**

\*de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h)

\*de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (15h)

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Vu** la délibération DELBU202009063 du Bureau, en date du 20 octobre 2020, relative à la modification du tableau des effectifs, et notamment à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (9h/semaine) ;

# **Délibération**

**Vu** la délibération DELBU2021-02-023 du Bureau, en date du 16 février 2021, relative à la modification du tableau des effectifs, et notamment à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (13h/semaine) ;

**Vu** l'avis du Comité technique en date du 16 juin 2022 ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la suppression d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (13h) ;**
- **De valider la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (15h) ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

